

Recommandations conjointes du 9^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse 2022-23

Se mobiliser ensemble pour une Europe durable et inclusive

L'objectif de la dernière conférence européenne de la jeunesse qui s'est tenue en Suède consistait à formuler une série de recommandations finales pour le 9e cycle. Elles reposaient sur les résultats des deux conférences précédentes qui ont eu lieu en France et en République Tchèque ainsi que sur les résultats des recherches qualitatives et quantitatives menées au cours du cycle. Les principaux thèmes abordés étaient les suivants : l'apprentissage inclusif tout au long de la vie, favorisant ainsi la compréhension du changement climatique et de ses ramifications, le recours à des approches intergénérationnelles et interdisciplinaires pour donner aux jeunes les moyens d'agir en leur fournissant des compétences, des outils et des informations concernant la manière de participer à des pratiques durables.

Recommandation 1 – Information et éducation

Garantir un accès égal à des informations facilement compréhensibles sur la durabilité et le changement climatique grâce à une éducation formelle et non formelle inclusive favorisant une autonomie accrue et le dialogue et l'apprentissage intergénérationnels.

Notre résolution vise à garantir des informations fiables et inclusives sur la durabilité et le changement climatique. Ce contenu accessible, adapté à toutes les classes d'âges, favorise une Europe plus verte. Nous proposons d'intégrer ces sujets dans divers formats éducatifs, formels comme non formels. L'apprentissage collaboratif accorde de l'importance aux différents points de vue, y compris à la diversité culturelle et socio-économique, tout en défendant la justice climatique. Nous refusons de faire peser sur les jeunes les conséquences de politiques qu'ils n'ont pas eux-mêmes établies. Toutes les générations doivent participer à l'éducation au climat. Les jeunes ont besoin de compétences, de connaissances et de plateformes pour entreprendre des actions à fort impact. Il est essentiel d'exploiter le potentiel que présente l'enseignement non formel et d'en reconnaître les avantages pratiques. Notre stratégie interdisciplinaire fait intervenir les organisations de jeunesse et les services d'information. Les éducateurs doivent avoir accès aux ressources nécessaires à une formation et des capacités appropriées. Ce processus continu exige une évaluation, un suivi et une amélioration qui doivent avoir lieu de manière permanente.

Recommandation 2 – Action et autonomisation

Prévoir des comités consultatifs indépendants au niveau local (par exemple les conseils de la jeunesse) qui soient composés de jeunes et sélectionnés par les jeunes, selon une démarche intersectionnelle mettant l'accent sur les jeunes ayant moins de perspectives, en adoptant une approche durable.

Les jeunes sont continuellement exclus des décisions qui affectent profondément leur avenir. Pour remédier à ce problème, nous préconisons d'améliorer les mécanismes locaux de participation ascendante en donnant aux jeunes, en particulier aux jeunes défavorisés, les moyens d'agir. Bien que des comités consultatifs existent dans certains pays (Finlande, Estonie, Suède, etc.), un cadre à l'échelle européen est nécessaire. L'objectif est de développer des modèles plus efficaces en vue de processus de prise de décision basés sur la collaboration entre les jeunes et les autorités au niveau local. Cette approche doit être durable et inclusive, et inclure des jeunes issus d'horizons divers et ayant vécu différentes expériences. L'adoption d'une perspective intersectionnelle tient compte du fait que les jeunes peuvent subir plusieurs formes de discrimination et de marginalisation en même temps. Ces comités devraient être constitués au moyen de processus démocratiques menés par les jeunes, dans le cadre desquels ces derniers élisent leurs propres représentants. Le processus peut être adapté aux contextes locaux spécifiques.

Les membres des comités deviennent les porte-paroles dans les processus d'élaboration des politiques locales. Les États doivent accorder la priorité à l'inclusion et à la représentation. En mettant en place des comités consultatifs indépendants au niveau local et en donnant aux jeunes, en particulier aux jeunes défavorisés, les moyens d'agir, il est possible de bâtir un avenir meilleur pour tous.

Recommandation 3 – Gouvernance

Garantir l'obligation de rendre des comptes et la transparence dans les processus d'élaboration des politiques dans le domaine de l'environnement et du développement durable et soutenir les mécanismes de participation et d'évaluation qui le permettent (par exemple les organismes de jeunesse ou les évaluations du point de vue des jeunes) aux niveaux local, régional et européen.

Les consultations du 9e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse ont mis en évidence un niveau élevé de méfiance des jeunes en ce qui concerne l'efficacité des mécanismes d'élaboration des politiques économiques, sociales et environnementales. Malgré les tentatives visant à inclure les jeunes dans ces processus, ils perçoivent leur engagement comme peu susceptible d'entraîner un changement politique significatif.

L'objectif de la présente recommandation est de veiller à ce que les jeunes soient inclus tout au long du processus d'élaboration des politiques. Cela implique de donner un écho à leur voix, de surveiller les mesures prises par les responsables politiques à la suite des activités de participation et de rendre compte ouvertement des changements apportés ou de justifier l'absence de changements dans les délais impartis.

Une telle approche renforce la transparence et l'obligation de rendre des comptes à tous les niveaux de l'élaboration des politiques. La recommandation renforce l'influence des organismes de jeunesse, y compris les conseils de la jeunesse aux niveaux local, régional, national et européen. Elle contribue aussi à renforcer le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse et à introduire des outils d'analyse d'impact tels que les évaluations du point de vue des jeunes. Ces mesures permettent d'élaborer des politiques mieux ciblées qui réduisent efficacement les inégalités et soutiennent les générations actuelles et futures.

Recommandation 4 – Mobilité et solidarité

Mettre au point des plans d'action destinés au secteur de l'éducation formelle et au marché du travail, visant à assurer une reconnaissance formelle de l'expérience et des compétences clés acquises par la participation à des activités de volontariat et à la mobilité à des fins d'apprentissage.

Dans le cadre de l'Année européenne des compétences 2023, une priorité absolue a été mise en évidence: encourager la reconversion et le perfectionnement professionnels. Cela contribue à favoriser une croissance durable, à améliorer l'éducation formelle et à renforcer le marché du travail. Par conséquent, nous encourageons fortement les jeunes européens à participer à des activités de volontariat et à la mobilité à des fins d'apprentissage. Ces processus d'apprentissage actif contribuent à améliorer les compétences. Il existe toutefois une incompréhension croissante non seulement de la part des jeunes, mais aussi des décideurs politiques, des établissements d'enseignement et des employeurs, en ce qui concerne la valeur de ces expériences et les compétences qui peuvent en être tirées. La mobilité reste malheureusement inaccessible à de nombreux jeunes en raison d'un manque d'information, de barrières linguistiques, de contraintes financières et d'obligations personnelles. Cela souligne la nécessité de disposer d'informations adaptées à la jeunesse et accessibles, provenant de sources fiables. Il est essentiel de mettre en place une vaste campagne de sensibilisation afin que tous les jeunes en Europe reconnaissent et tirent parti de ces possibilités, en encourageant une société plus inclusive, conformément à l'objectif pour la jeunesse #3.

Pour faire progresser cette cause, la Commission européenne devrait lancer un processus auquel participent les États membres. Sur une période de deux ans, les États membres devraient développer des plans d'action nationaux visant à rendre les activités de volontariat et les mobilités à des fins d'apprentissage plus accessibles pour les jeunes, en particulier les jeunes ayant moins de perspectives. En outre, les États membres devraient créer un cadre permettant de reconnaître formellement les compétences et les aptitudes acquises lors d'activités de volontariat et de mobilité à des fins d'apprentissage de courte ou de longue durée. Cette reconnaissance devrait être intégrée dans leur travail et les programmes d'études.

Recommandation 5 – Accès aux infrastructures

Proposer un « billet climat » destiné aux jeunes qui soit abordable et accessible et constitue un outil multimodal universel pour les transports publics aux niveaux régional, national et international, et à la Commission européenne d’apporter un soutien aux États membres pour promouvoir des modes de transport public durables.

Bien qu'il existe actuellement des réductions en matière de transport, des différences régionales persistent, ce qui constitue un obstacle pour de nombreux jeunes, en particulier dans les zones rurales où les modes de transport sont vétustes ou insuffisants. Ce problème a une incidence sur l'éducation, le travail et la vie quotidienne. Pour y remédier, nous devons nous efforcer d'améliorer nos systèmes de transport public en mettant l'accent sur la disponibilité, le caractère abordable et l'accessibilité universelle. Encourager les jeunes à utiliser les transports publics peut contribuer à diminuer l'exode rural, à maintenir la population rurale et à promouvoir des logements durables dans les zones rurales comme dans les zones urbaines. L'initiative du « billet climat » pour les jeunes vise à mettre en œuvre un système simple permettant de fournir aux jeunes des transports publics accessibles, abordables et disponibles à l'échelle régionale, nationale et internationale. Nous prônons une approche globale de la durabilité sociale et environnementale. Cette initiative a aussi pour objectif de favoriser des solutions de voyage durables auprès des jeunes, d'encourager les États membres à investir dans des infrastructures durables à long terme et de favoriser la solidarité et la mobilité entre les États membres.

L'initiative de l'UE relative à un « billet climat » pour les jeunes propose un programme pilote visant à créer une plateforme numérique unifiée sur trois niveaux, à savoir les niveaux régional, national (facultatifs et soutenus par la Commission européenne dans les États membres qui le souhaitent) et international (fait l'objet d'une harmonisation au niveau de l'UE). Cette plateforme s'adaptera aux prix nationaux et servira de lieu d'échange des meilleures pratiques. En donnant la priorité à des transports publics durables, nous souhaitons donner aux jeunes les moyens de prospérer, et non pas simplement de survivre.